

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

1. PRÉSENTATION

La Happy Factory, association loi 1901, est enregistrée auprès de la préfecture de l'Hérault sous le numéro W343016473. Siège social et administratif : 8 rue Frédéric Bazille - 34000 MONTPELLIER. Déclaration d'activité du centre de formation professionnelle enregistrée sous le numéro 76 34 09062 34 auprès du préfet de l'Hérault. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail). SIRET : 799 227 574 00024. La Happy Factory est :

- **Une compagnie** qui propose des spectacles, événements et prestations en entreprise et privées,
- **Une école d'improvisation** qui propose des ateliers de pratique de loisir, cours et stages tout public, représentations, événements ...
- **Un organisme de formation professionnelle** qui propose des services de prestation de formation intra-entreprise, inter-entreprises.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir :

- les modalités d'adhésion à l'association
- les modalités de vente des places de spectacle, réservation, échange/remboursement, perte/vol, modification de programmation, accès au théâtre, accès aux enfants, revente des billets au spectateur (ci-après « le Client»)
- les modalités de vente des prestations d'animation en entreprise et privées (ci-après « le Client»)
- les modalités d'inscription aux activités de loisirs proposées par l'association (ci-après « le Participant»)
- les modalités de négociation, de conclusion, d'exécution et de résiliation des conventions, contrats et/ou commandes relatifs à la réalisation, par l'organisme de formation La Happy Factory, de prestations de formation ou services associés, au client professionnel ou privé (ci-après « Le Client» pour les formations INTRA-ENTREPRISES et "Le Stagiaire" pour les formations INTER-ENTREPRISES).

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes CGV s'appliquent de plein droit à toutes les commandes passées par le Client et les prestations effectuées par La Happy Factory, sous réserve de toute disposition contraire convenue expressément par écrit entre le Client et La Happy Factory. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par lui-même et, le cas échéant, l'ensemble de ses collaborateurs, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de La Happy Factory, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES

Adhésion à l'Association : Le montant de l'adhésion est fixé annuellement lors de l'assemblée générale de l'association. L'adhésion est obligatoire pour toute inscription à une activité de loisir ainsi que pour les stagiaires de la formation professionnelle. L'adhésion à l'association n'est pas remboursable.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES SPECTACLES :

Vente des places de spectacles : La réservation peut se faire par différents moyens et notamment via le site www.helloasso.com accessible 24h/24, 7j/7..

La reproduction, falsification ou duplication d'un billet est strictement interdite.

En cas de difficultés liées à la réservation vous pouvez joindre l'association du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h30 à 17h00 au 06 22 53 18 35 ou par mail à l'adresse : contact@lahappyfactory.fr.

Échanges / Remboursements Les billets ne sont ni échangeables ni remboursables, sauf en cas de report ou d'annulation par l'association. Dans le cas d'une annulation de la

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

représentation par l'association et uniquement dans ce cas, le remboursement des places sera possible selon ces conditions : Si vous avez acheté vos places sur le site www.helloasso.com vous serez remboursé directement sur la carte bancaire ayant été débitée lors de l'achat en ligne.

Si vous avez acheté vos places directement auprès de l'association, vous devez nous retourner vos billets par courrier, de préférence recommandé, à l'adresse : LA HAPPY FACTORY 8 rue Frédéric Bazille 34000 MONTPELLIER, et ce dans un délai maximum de 3 mois, accompagné d'un RIB. Vous serez remboursé par virement bancaire.

Si vous avez acheté vos billets auprès d'un autre réseau (Fnac, Digitick, Ticketmaster...), les remboursements seront effectués par le réseau en question. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, le billet ne sera pas remboursé.

Perte / vol : Si vous avez acheté votre billet auprès de l'association, merci de nous contacter par mail à contact@lahappyfactory.fr ou par téléphone au 06 22 53 18 35 du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h30 à 17h00.. Si vous avez perdu ou détérioré votre billet, ou si celui-ci vous a été volé, merci de prendre contact avec le réseau auprès duquel vous avez acheté vos billets.

Modifications programmation : Des modifications peuvent intervenir dans les programmes et les distributions. Les billets vendus ne sont ni repris ni échangés.

Accès au Théâtre : Les spectacles commencent à l'heure indiquée sur votre billet. Pour votre confort, nous vous conseillons d'arriver au plus tard 30 minutes avant cet horaire. L'entrée en salle une fois la représentation commencée est soumise à restrictions : Nous ne garantissons le placement aux sièges numérotés que jusqu'au lever de rideau. Les portes de la salle sont fermées dès le début de la représentation. Les spectateurs retardataires ne sont placés qu'à la fin du premier tableau ou du premier acte de chaque ouvrage si cela est possible.

Droit à l'image : Il est strictement interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer tout ou partie du spectacle.

Enfants : L'accès au Théâtre aux enfants de moins 3 ans, même accompagnés, n'est pas recommandé pour des raisons de sécurité, excepté pour les manifestations particulières dédiées aux tout petits. Quel que soit son âge, un enfant doit être en possession d'un billet pour la représentation.

Modes de règlement : Le paiement des billets se fait en une seule fois. Les modes de règlement suivants sont acceptés. Auprès de l'association : Chèque bancaire à l'ordre de La happy factory, espèces, virement bancaire (IBAN : FR37 2004 1010 0912 7974 6Z03 058)

La revente d'un billet à un prix supérieur à celui y figurant est formellement interdite, sous peine des sanctions prévues au code pénal (loi du 27 juin 1919).

6. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES PRESTATIONS EN ENTREPRISE :

Vente de prestations en entreprise : Un devis correspondant à la demande de prestation est systématiquement établi et adressé au Client.

Validation de la prestation : La signature du devis par le Client vaut acceptation de la prestation telle qu'elle est décrite sur le document (date, horaire, tarif...)

Acompte et règlement : La prestation sera reconnue programmée et validée à réception du devis signé et de l'acompte de 50% du montant total de la prestation.

Annulation de la Prestation :

Le Client garde la faculté d'annulation jusqu'à 2 mois avant la date de la prestation sans pénalité d'annulation. Au delà de cette date, la Happy Factory se réserve le droit d'appliquer des pénalités d'annulation correspondant à 50% du montant total de la prestation. Les pénalités d'annulation augmentent à hauteur de 100% du montant de la prestation pour toute annulation intervenant moins de 31 jours avant la date prévue de la prestation (date indiquée sur le devis).

Les frais d'hébergement, de déplacement et de repas des intervenants sont toujours à la charge du Client et seront mentionnés sur le devis.

7. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES ACTIVITÉS LOISIRS :

La saison : Chaque saison démarre au cours de la première quinzaine de septembre pour se terminer mi-juin. Les cours seront dispensés sauf cas de force majeure, sur la période de la saison fixée par l'association, hors vacances scolaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

Atelier d'essai gratuit : Chaque participant a la possibilité de participer à un atelier d'essai dans la discipline qui l'intéresse avant de s'inscrire. Au terme de son atelier d'essai, il aura 48h pour informer l'association par mail à l'adresse : contact@lahappyfactory.fr de sa volonté ou non de s'inscrire. Sans retour du participant dans ce délai, l'association se réserve le droit de proposer sa place au sein de l'atelier à une personne se trouvant en liste d'attente.

Inscription aux activités de loisirs : Le Participant souhaitant s'inscrire devra remplir un dossier d'inscription précisant l'activité à laquelle il s'inscrit, envoyé par mail sur demande. Il devra également fournir une photo portrait, HD au format paysage sur fond blanc. Les tarifs et types d'abonnement (annuel, semestriel...) sont disponibles et mis à jour sur notre site www.lahappyfactory.fr

Adhésion à l'association : L'adhésion est obligatoire pour toute inscription à une activité de loisir et devra être réglée au moment de l'inscription.

Modes de règlement : Le règlement se fera à l'inscription. Le Participant pourra régler son abonnement en espèces, par chèque bancaire à l'ordre de La Happy Factory ou par virement bancaire (IBAN : FR37 2004 1010 0912 7974 6Z03 058).

Facilité de paiement : Sur demande du Participant, La Happy Factory propose d'échelonner le paiement sur 3 mois (maximum). Dans ce cas le Participant devra fournir (le jour de l'inscription) 3 chèques (datés du jour de l'inscription). Ces derniers seront encaissés par l'Association avec 1 mois d'intervalle (le 1er chèque sera déposé en banque la semaine suivant l'inscription).

Remboursement : Les abonnements ne sont pas remboursables.

8. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Stagiaires de la formation professionnelle : Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue, établie conformément aux textes en vigueur, est adressée au Client en deux (2) exemplaires dont l'un est à retourner daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, par mail ou courrier. L'inscription est considérée comme validée à réception par La Happy Factory de la convention signée.

Pour les formations en INTRA, il revient à la charge du Client d'avertir en amont les collaborateurs formés, et de leur envoyer les convocations. Les feuilles d'émargements seront adressées par La Happy Factory au Client à la suite de la formation. Le stagiaire doit suivre la formation à laquelle il est inscrit et doit se soumettre au règlement intérieur en vigueur. Il doit également signer les feuilles d'émargement mises à sa disposition au démarrage de chaque 1/2 journée de formation (ou au démarrage de chaque séance).

Absences et retards Il est entendu que les absences et retards non autorisés et non reconnus valables, tout comme le non-respect de la convention par le stagiaire, peuvent entraîner d'une part son renvoi de la formation dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions et d'autre part, la suspension ou la suppression de la prise en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences). En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité du stagiaire/participant sera sanctionné par un refus de délivrance du certificat de réalisation de la formation.

9. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISE

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises, proposées par La Happy Factory et réalisées dans les locaux de La Happy Factory ou des locaux loués ou mis à disposition pour La Happy Factory.

9.1 Conditions financières.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, en intégralité et au comptant, lors de l'inscription à l'ordre de La Happy Factory, par virement sur le compte bancaire de La Happy Factory ou par chèque bancaire. Tous les prix sont indiqués nets de TVA, Hors Taxe. Toute formation, cycle ou prestation commencé est dû dans sa totalité. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

Le stagiaire accepte expressément d'adhérer à l'association La Happy Factory pour la saison en cours, et est informé que le tarif facturé comprend le montant de la cotisation, fixé en AG et affiché dans le règlement intérieur de l'association (voir site internet www.lahappyfactory.fr).

9.2 Report, Modification ou Annulation par La Happy Factory

La Happy Factory se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté ou un cas de force majeure l'y obligent. La Happy Factory s'engage alors à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, La Happy Factory se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date de démarrage prévue et ce sans indemnité au profit du Client ou des stagiaires.

9.3 Cessation anticipée de la formation ou abandon en cours de stage

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, l'intégralité du coût de formation reste dû. En cas de paiements échelonnés, La Happy Factory procédera à l'ensemble des encaissements initialement programmés.

9.4 Délai de rétractation

A compter de la signature de la convention de formation, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce délai est porté à quatorze jours dès lors que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Article L. 6353-5 du Code du Travail.

9.5 Rupture du contrat à l'initiative du stagiaire

Le stagiaire peut rompre le contrat en cas de force majeure dûment reconnue. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont payées, à due proportion de leur valeur prévue au contrat. Article L. 6353-7 du Code du Travail.

10. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE INTRA-ENTREPRISE

Les dispositions du présent article concernent les formations intra-entreprises développées sur-mesure et exécutées dans les locaux de La Happy Factory, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

10.1 Le règlement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription en totalité, à l'ordre de La Happy Factory. Tous les prix sont indiqués net de TVA, Hors Taxe

Le règlement du prix des offres de services acceptées par le client est à effectuer par :

- Chèque : encaissable en EURO, à l'ordre de La Happy Factory
- Virement Bancaire : RIB fourni sur demande avec le Devis
- Paiement d'un OPCO : voir ci-après article 7.

sauf clauses contraires négociées entre le client et La Happy Factory.

10.2 Proposition commerciale

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par La Happy Factory. La proposition et les prix indiqués par La Happy Factory sont valables un (1) mois à compter de la date d'envoi du devis et de la proposition commerciale. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de La Happy Factory. Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de La Happy Factory. En cas de non-paiement intégral d'une facture parvenue à échéance, et après mise en demeure, si celle-ci est restée sans effet durant 5 jours ouvrables à compter de la première présentation de ladite mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, La Happy Factory se réserve la possibilité de suspendre toute formation en cours et/ou à venir avec le Client. **Les frais d'hébergement, de déplacement et de repas** des formateurs sont toujours à la charge du Client et seront mentionnés sur le devis.

10.3 Annulation et remplacement.

Le Client dispose de la faculté de remplacer un stagiaire empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un stagiaire est possible

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

sans indemnité jusqu'à dix (10) jours ouvrés avant le démarrage de la formation, sous réserve toutefois d'avoir informé La Happy Factory au préalable et d'avoir réglé l'intégralité de la formation/prestation.

11. FORMATION PROFESSIONNELLE - RÈGLEMENT PAR UN OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au plus tard le jour de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à La Happy Factory. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par La Happy Factory au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à La Happy Factory au premier jour de la formation, La Happy Factory se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Le non-respect des conditions de règlement entraîne :

- l'exigibilité immédiate de toutes sommes restantes dues à La Happy Factory,
- l'application de pénalités de retard jusqu'à parfait règlement au taux de la Banque Centrale Européenne majoré de dix (10) points. Elles prendront effet au lendemain de la date de paiement prévue sur la facture et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire pour en déclencher l'exigibilité.
- une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15% de la somme impayée, outre les frais judiciaires, intérêts légaux et frais de contentieux et recouvrement, sans que cette indemnité puisse être inférieure à cinq cent (500) euros.
- Conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, le Client se verra appliquer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros et par occurrence de facture non réglées dans les délais visés ci-dessus. Si par exception lesdits frais exposés par La Happy Factory s'avéraient être supérieurs au montant susmentionné, ce dernier pourra, sur justificatifs, demander au Client une indemnisation complémentaire égale aux frais qu'il aura effectivement supportés.

12. RESPONSABILITE – ASSURANCE

Le Client (stagiaire de la formation professionnelle ou commanditaire d'une formation en INTRA) et le Participant aux activités de loisirs proposées par l'Association, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de sa présence dans les locaux, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés ou agents au préjudice de La Happy Factory.

Le Client (commanditaire d'une formation en INTRA) s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré La Happy Factory pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire/participant ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que La Happy Factory ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucun cas.

La responsabilité de La Happy Factory ne peut être engagée qu'après constatation d'une faute ou d'une inexécution fautive prouvée, laquelle aura causé un préjudice certain, réel et direct au Client ou au Participant. Dans la mesure où le Client (ou Participant) démontrera avoir subi un préjudice dans les conditions habituelles de la mise en jeu de la responsabilité civile contractuelle, La Happy Factory ne pourra être obligée à réparer que le préjudice certain, réel et direct, et ce dans la limite du coût réel :

- d'une place de spectacle,
- d'un abonnement semestriel ou annuel à une pratique de loisir,
- de la formation professionnelle,

Tous dommages confondus et sur la durée de la convention et/ou du contrat (ou bulletin d'inscription).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

En aucun cas la responsabilité de La Happy Factory ne saurait être recherchée lorsqu'il y a faute, négligence, omission ou défaillance du Client, d'un ou des stagiaires/participants ou d'un tiers sur lequel La Happy Factory n'a aucun pouvoir de direction, de contrôle et/ou de surveillance, ou en cas de force majeure, telle que définie habituellement par la jurisprudence des juridictions civiles françaises. Sont aussi considérés comme ayant caractère de force majeure : les grèves des réseaux de transport que le formateur peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation, le blocage des réseaux routiers par des mouvements sociaux ainsi que le fait pour un formateur de tomber malade.

La Happy Factory certifie bénéficier d'une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable.

13. FORMATION PROFESSIONNELLE - ANNULATION

Toute intervention annulée ou reportée du fait du Client ou sur sa demande donnera lieu au paiement de : 30% du montant de la prestation si l'annulation intervient moins de trente (30) jours calendaires avant le début de la prestation ; 50% du montant si l'annulation intervient moins de sept (7) jours calendaires avant le début de la prestation ; 100% du montant si l'annulation intervient moins d'un (2) jours ouvrés avant le début de la prestation. Dans tous les cas, les éventuels frais de déplacement et de réservation d'hôtel du formateur liés à l'animation de l'action de formation seront remboursés à 100% par le client (sur justificatifs des frais réellement exposés).

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Happy Factory reste le seul et unique titulaire de tous droits de propriété intellectuelle relatifs aux prestations réalisées, dont les contenus incluant (sans que cette liste soit limitative) : les mises en scène, les supports et contenus d'atelier, de cours de stage, les supports et contenus de formation, marques, brevets, savoir-faire, logos, sigles, modèles, dessins, logiciels, procédés ou techniques et contenus pédagogiques.

Formation professionnelle : La conclusion de la convention de formation n'implique aucune cession ou droit quelconque d'une Partie à l'égard des droits de propriété intellectuelle ou autres de l'autre Partie.

Le Client s'interdit toute utilisation, transformation, adaptation et modification des contenus de la Happy Factory, à quelque titre que ce soit, sans son accord écrit et préalable. Le Client reconnaît et accepte que toute violation des stipulations du présent article engage sa responsabilité tant au titre des dispositions de droit commun que sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, notamment en cas de cession ou de communication non autorisée de contenus.

15. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Happy Factory s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser ces données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés », notamment quant à la collecte, l'exploitation, le stockage et la destruction desdites données, et répond également du respect de la législation et des règlements y afférents par ses mandataires et personnels. Dans leurs domaines de responsabilité respectifs, La Happy Factory et le Client s'engagent à respecter et à se mettre en conformité avec toutes les obligations de ladite Loi, y compris déclaratives, pour tous les fichiers et traitements contenant des données personnelles mis en œuvre dans le cadre du contrat, du bon de commande et/ou de la convention signée. Les Informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à La Happy Factory en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de La Happy Factory pour les besoins desdites commandes. La Happy Factory

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

garantit la confidentialité des données traitées dans le cadre de la formation. La Happy Factory s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

La Happy Factory s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. La Happy Factory s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des données stockées. La Happy Factory s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement. Toute personne physique dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès.

La Happy Factory informe le Client que les données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, La Happy Factory s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, La Happy Factory demeurera pleinement responsable à l'égard du Client. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courriel à La Happy Factory à l'adresse mail suivante : contact@lahappyfactory.fr. En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. La Happy Factory s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conserve aucune copie.

Si le Client transmet et/ou intègre des données nécessaires à la fourniture d'une formation, le Client aura la qualité de responsable de traitement.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à La Happy Factory qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit La Happy Factory contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par La Happy Factory, et s'engage à veiller au respect des obligations prévues par les dispositions applicables de la part de La Happy Factory pendant toute la durée de la formation.

16. DROIT APPLICABLE – LANGUE – LITIGE

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Pour toute réclamation client, nous vous invitons à nous contacter par courrier : La Happy Factory, 8, rue Frédéric Bazille 34000 Montpellier, ou par courriel: contact@lahappyfactory.fr. En cas de litige survenant entre le Client et La Happy Factory concernant la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Montpellier.

17. DÉLAI DE RÉFLEXION – OBLIGATION PRÉCONTRACTUELLE D'INFORMATION

Les parties reconnaissent avoir eu accès aux présentes CGV via le site internet www.lahappyfactory.fr, préalablement à leur acceptation, et déclarent avoir reçu toutes explications utiles. Elles n'entendent pas conditionner leur engagement à un délai de réflexion.

Les parties déclarent que les dispositions des présentes ont été, en respect des dispositions impératives de l'article 1104 du Code civil, négociées de bonne foi, et qu'en application de celles de l'article 1112-1 du même Code, toutes les informations dont l'importance est déterminante pour

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

le consentement de l'autre ont été révélées.

Chacune des Parties déclare avoir reçu communication de tous les éléments demandés, de toutes les informations sollicitées auprès de l'autre Partie et avoir pris connaissance et examiné toute pièce utile en vue de la conclusion des présentes. Elles affirment que le présent contrat reflète l'équilibre voulu par chacune d'elles.

18. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client / le Participant, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à La Happy Factory, même s'il en a eu connaissance.